

Appel à projets 2013

Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest

Nourrir les villes par une agriculture familiale durable

Date limite de dépôt des dossiers : jeudi 28 mars 2013

Contexte

Malgré une légère diminution des chiffres de la faim (870 millions de personnes dans le monde en 2012), la situation reste très préoccupante. La sous-alimentation est une atteinte aux droits de l'homme et à sa dignité. L'Afrique est le seul continent où la sous-alimentation chronique a progressé ces vingt dernières années, touchant 239 millions de personnes en 2012.

Aux causes de la faim que sont les conflits, les aléas climatiques, l'appauvrissement des sols ou la mauvaise conservation des récoltes s'ajoutent désormais d'autres atteintes aux conditions de production : perte de biodiversité, pression sur les ressources (eau, terre, etc.), changement climatique.

Dans un contexte de libéralisation des échanges de produits agricoles et de concentration de la production dans de grandes exploitations au Nord et au Sud, la part de l'alimentation provenant des importations s'est accrue. De plus, la volatilité des prix des aliments affecte les populations urbaines et rurales. Les populations urbaines pauvres des pays du Sud ont longtemps bénéficié de prix maintenus bas grâce aux importations, sans que cela ait empêché la malnutrition. Les « émeutes de la faim » du printemps 2008,

provoquées par la hausse brutale des prix sur les marchés internationaux, aggravée par la spéculation, ont montré que la paix sociale obtenue dans les villes au détriment des paysans était fragile.

Ainsi, les agriculteurs ouest-africains et leurs organisations doivent, avec leurs partenaires de coopération, relever un triple défi :

- garantir la disponibilité d'aliments produits localement ;
- assurer aux paysans un revenu digne ;
- répondre aux exigences de gestion durable des ressources naturelles.

Face à la croissance rapide des villes et à une demande accrue de la part des consommateurs urbains qui modifient les rapports ville-campagne, l'agriculture familiale doit aujourd'hui renforcer sa capacité à nourrir les villes par la production locale.

Afin de les soutenir, la Fondation de France et le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI) se sont associés en 2009 pour lancer un programme de renforcement de l'agriculture familiale en Afrique subsaharienne, recentré depuis 2010 sur l'Afrique de l'Ouest.

Objectifs

L'objectif général est de promouvoir des initiatives locales de renforcement de l'accès à l'alimentation par une agriculture familiale africaine viable et durable, et d'en partager les acquis à des échelles plus vastes.

Les objectifs spécifiques sont:

1. d'améliorer et de sécuriser la production, la transformation, la conservation et la commercialisation de produits agricoles et d'en assurer l'accès aux consommateurs urbains pauvres, par des actions concrètes innovantes;
2. de partager entre acteurs locaux, nationaux et internationaux, les connaissances acquises à travers les actions concrètes soutenues dans le cadre du programme, et d'en tirer des enseignements globaux.

Quelles sont les initiatives soutenues ?

Le programme appuie des projets qui s'inscrivent dans les thématiques suivantes:

- **nourrir les villes par la production locale:** comment l'agriculture familiale locale peut-elle approvisionner les marchés urbains et nourrir les villes? Comment peut-elle concurrencer les produits importés? Comment la population rurale peut-elle vivre correctement d'une activité agricole familiale? Comment producteurs et consommateurs peuvent-ils s'organiser pour améliorer les réponses aux besoins des uns et des autres?
- **agriculture et environnement:** l'agriculture familiale peut-elle produire suffisamment dans des conditions durables? Comment peut-elle s'adapter au changement climatique? Comment peut-elle contribuer à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité?

Le programme de promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest apporte un appui financier à des actions visant:

- l'amélioration et la diversification de la production agricole familiale, de sa transformation et de sa commercialisation;
- la gestion durable des ressources naturelles en lien avec la production agricole familiale;

- le renforcement des organisations paysannes;
- la défense et la promotion de l'agriculture familiale auprès des consommateurs et des décideurs;
- la capitalisation des innovations apportant des réponses au développement de l'agriculture familiale;
- la meilleure prise en compte de la thématique genre et l'appui aux agricultrices familiales.

Important: les projets visant uniquement l'acquisition d'équipements ou d'intrants ne pourront pas être financés par ce programme.

À qui s'adresse l'appel à projets ?

Aux personnes morales sans but lucratif:

- organisations paysannes d'Afrique de l'Ouest (OP);
- ONG d'appui actives en Afrique de l'Ouest ou en Europe dans la mesure où elles agissent avec des partenaires locaux;
- organismes de recherche et/ou de formation.

Important: l'appel est réservé à des propositions d'actions en partenariat formalisé entre organisation(s) africaine(s) et européenne(s). L'organisation porteuse du projet pourra être africaine ou européenne.

Critères de sélection

Le comité de sélection se prononcera au regard des critères suivants:

Critères de qualité du projet:

- la pertinence du projet et son impact sur l'agriculture familiale et sur l'accès à l'alimentation en ville;
- la faisabilité: adéquation du budget et du planning, cohérence entre les résultats attendus et les activités projetées;
- la cohérence du budget et du montage financier;
- les modalités prévues pour la pérennisation de l'action.

Critères d'innovation:

Nature innovante du projet concernant un ou plusieurs des points suivants:

- la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique;
- les modes de mise en marché et les actions visant à maintenir l'emploi rural et à créer des activités économiques;
- la participation des citoyens à la gouvernance locale et celle des producteurs à la gestion des filières économiques;
- la mise en place de partenariats de compétences, territoriaux et internationaux.

Comment et à quoi les aides sont-elles affectées ?

Afin d'inciter les demandeurs à développer des partenariats diversifiés, notamment locaux, ce fonds ne financera pas l'intégralité d'un projet (maximum 80 %). Les plans de financement mentionneront les autres partenaires financiers sollicités et/ou acquis, ainsi que la part d'autofinancement prévue.

Deux types d'initiatives seront soutenues:

- des projets de courte durée (un an), pour un montant accordé de 10 000 à 15 000 euros;
- des projets pluriannuels (maximum trois ans), pour un montant, sur l'ensemble de la période, d'un maximum de 50 000 euros (versés par tranche annuelle au vu de l'avancement du projet).

Les projets financés peuvent être des projets en cours, ou des volets bien spécifiques de programmes plus vastes, en cours ou nouveaux. Les actions financées doivent se dérouler après le 1^{er} janvier 2013.

Comment répondre ?

Merci de télécharger les dossiers de demande de subvention (fichiers Word et Excel) sur les sites fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*) ou cfsi.asso.fr (rubrique *Actualités*).

Le dossier de demande de subvention, complété en français ou en anglais, est à envoyer **par mail uniquement** à l'adresse suivante:

secr.aea@cfsi.asso.fr (fichier Word, accompagné du fichier Excel pour le budget, d'un poids maximum de 4 Mo).

La date limite de réception du dossier par mail est fixée au **jeudi 28 mars 2013**.

Les dossiers seront instruits par le secrétariat du programme assuré par le CFSI.

Une présélection sera effectuée par un jury avant la fin avril. Les candidats seront informés des résultats par mail début mai. Si le dossier est présélectionné, les candidats devront envoyer par courrier électronique sous dix jours la copie scannée des pièces administratives mentionnées dans le dossier de demande de subvention. La sélection finale aura lieu début juillet 2013. Les résultats seront transmis au cours du mois par courrier électronique aux candidats.

Toute question relative à cet appel à projets peut être posée par mail à: secr.aea@cfsi.asso.fr

Responsables du programme:

Benjamin Bellegy



Fondation de France
40 avenue Hoche - 75008 Paris
Tél. + 33 (0)1 44 21 31 00
fondationdefrance.org

Isabelle Duquesne



CFSI
32 rue le Peletier - 75009 Paris
Tél. + 33 (0)1 44 83 88 50
cfsi.asso.fr